Image not found or type unknown

cas de démission légitime?

Par **kuroe**, le **18/06/2012** à **18:18**

Bonjour à tous!

Voila ma situation: je suis en cdi dans mon entreprise depuis 4 ans, je vis avec mon compagnon depuis presque deux ans, il est muté dans une autre région au mois d'aout pour son travail.

Je vais donc démissionner sous peu de mon travail, mon employeur refusant une rupture conventionnelle pour ne pas verser la moindre indemnité...

Ma question est la suivante: serais-je indemnisée par pôle emploi pour cas de démission légitime si je quitte mon emploi pour suivre mon conjoint ,sachant que nous n'avons aucune preuve que nous vivons ensemble mais que nous nous pacsons le mois prochain(ainsi mon compagnon figurera sur le bail de mon logement, constituant une preuve de vie commune)? En clair est-ce que le fait de poser ma démission avant la date du pacs peut me pénaliser ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **18/06/2012** à **22:10**

Bonjour,
Par précaution, vous pourriez interroger Pôle Emploi par écrit éventuellement sur leur site internet mais la solution serait peut-être de vous pacser sur le nouveau lieu de résidence...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés